ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS

ARRÊTÉ DG N°2021-2

Portant modification de l'arrêté DG n°2019-188 fixant la liste des membres élus à la Commission Médicale d'Établissement de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris

Le directeur général de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R.6144- 3-1 et R.6144-4,

Vu le règlement intérieur de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, notamment son annexe 1,

Vu l'arrêté DG n°2019-188 fixant la liste des membres élus à la Commission Médicale d'Établissement de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris

ARRÊTE

Article 1er :

« Collège n°4 – Personnels temporaires, non titulaires et contractuels
Sous collège n°4.1 – Hospitalo-universitaire »

Membres titulaires
- le nom du Docteur Donia BOUZID se substitue à celui du Docteur Johanna SEKRI

Le reste de l'article 1er de l'arrêté DG n°2019-188 sus visé demeure inchangé.

Article 2 :
Le Directeur général adjoint est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 15 janvier 2021

Martin HIRSCH